

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le deux Mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du compte rendu municipal du 21 Mars 2022	2
3. Convention de servitude ENEDIS – route des étangs	2
4. Décisions modificatives des budgets assainissement et principal	2
5. Avancement et travail pour la recherche de médecin	3
6. SDIS « ARTEMIS » application mobile	3
7. Avenant à la convention Service Jeunesse	3
8. Validation de la rédaction des nouveaux statuts CCD	4
9. Délibération pour travaux de sécurisation RD1083 et approbation du plan de financement	4
10. Jury d'assises à désigner	4
11. Modification de la délibération du taux d'imposition	4
12. Fixation du taux de promotion d'avancement de grade	4
13. Noms des salles	5
14. Extinction de l'éclairage public (23h30 – 5h)	5
15. Approbation du plan départemental de la prévention de la délinquance	5
16. Informations diverses	6
17. Informations du Maire	7

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. GOURMAND Johann
M. MINASSIAN Guy	Mme CALLY Audrey
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M. CHAVET Clément
M. RUEZ Quentin	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	Mme JACQUET Aurélie
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
Mme ANTON Dorothée	M. FROGET Bruno
M. PISTRE Thierry	Mme ROSERAT Charlène
Mme DUPAYRAT Sophie	

Étaient absents et excusés

- Mme COSTA Catherine (procuration à M. POTIN Fabien)

Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du compte rendu municipal du 21 Mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 21 Mars 2022.

3. Convention de servitude ENEDIS – route des étangs

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un enfouissement de ligne et l'implantation d'un poste de distribution publique d'Electricité sont prévus au lieudit « route des Etangs – route des chanterelles, parcelle AH n°111. Une convention est prévue entre la commune et ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider la convention.

Puis rappelle que Mr Créniaux souhaite acheter une partie de cette parcelle à la commune, afin d'agrandir son terrain.

Informe que les frais de notaire vont représenter un coût important par rapport au terrain, ce projet sera vu par la commission d'urbanisme.

4. Décisions modificatives des budgets assainissement et principal

Mme Bessard, secrétaire fait part de deux modifications budgétaires prises sur le budget assainissement et principal.

Rappelle que les budgets doivent rester équilibrés en recettes et dépenses et informe des divers transfert de comptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider les modifications sur les 2 budgets.

5. Avancement et travail pour la recherche de médecin

Mme DESBOS, Mme ANTON et Mme DUPAYRAT présentent le travail effectué pour la recherche de médecin via un diaporama :

- 16/06 : Entretien avec le Docteur Lacombe et mise en relation avec Mme Rohrust chargée du Département.
- 28/06 : Confirme le départ du Docteur Grauby, et rappelle la fin de son activité en Juin 2022. Personne ne se manifeste pour le remplacer malgré plusieurs sondages.
- 02/07 : contact avec le département - St Paul est situé en zone d'intervention de vigilance, mais n'est pas un secteur prioritaire du à l'environnement.
- 08/10 : rencontre avec Mme Rohrust chargée du département
- 26/10 : envoi d'un courrier à Monsieur Jean Deguerry, président du Conseil Départemental de l'Ain
- 08/12 : Mme Rohrust et Mme Patricia CHMARA et Patrick MATHIAS, conseillers départementaux, se déplacent sur ST Paul. L'idée d'un poste de médecin sur St Paul serait le bienvenu, mais notre Village n'est pas prioritaire.
- 19/01 : Entretien avec les médecins de Lent, qui recherchent eux aussi un autre médecin. Ils font part de leur inquiétude envers la situation de St Paul.
- Janvier : Envoi d'une annonce aux 6 hôpitaux de la région pour essayer de rentrer en contact avec les internes en médecine générale mais à ce jour aucun retour a été constaté. Annonce du départ du Dr Bidet. Le projet avancé d'une maison de soins palliatifs a été retenu sur la commune, comprenant 20 lits. Malgré un projet avancé, et une offre d'attractivité au niveau des médecins, les propriétaires du terrain ne souhaitent pas leur vendre. Cet établissement prévoit de s'installer sur la commune de Chalamont.
- 15/01 : Petite annonce sur la page Facebook de la Mairie
- 27/02 : annonce postée – fait part que le local du Docteur Bidet, sera mis en location appartement.
- Une prise de contact a également eu lieu avec les syndicats de médecine générale mais sans succès.

Mme ANTON présente l'objectif de déposer une cabine de téléconsultation sur la commune. Elle doit prendre des renseignements auprès de l'adjointe à la santé de la Maire de Bourg en Bresse, pour en connaître les démarches administratives. Un système qui devrait tendre à être exploité par les mairies des alentours dans la même situation d'urgence que St Paul.

6. SDIS « ARTEMIS » application mobile

M. le Maire présente l'application « Artemis » qui notifiera à un groupe de personne chaque intervention des sapeurs-pompiers sur St Paul.

M. Le Maire désigne Mme DESBOS et M. MINASSIAN pour recevoir ces messages. Rappelle que le maire les recevra également.

Il informe l'arrivée d'un nouveau chef de corps de la Dombes, Benoit ROSSEAU.

7. Avenant à la convention Service Jeunesse

Mme PASSOT fait prendre part de l'avenant à la convention relative au service commun enfance jeunesse. Cet avenant porte sur la modification des charges transférées et des heures d'intervention en sport et en musique pour l'année scolaire 2022-2023. Demande au conseil municipal de se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention

8. Validation de la rédaction des nouveaux statuts CCD

M. le Maire explique qu'une compétence facultative sur « la réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement » a été approuvée par le Conseil d'Administration. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser M. le Maire à valider cette nouvelle rédaction.

DECIDE d'autoriser M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Délibération pour travaux de sécurisation RD1083 et approbation du plan de financement

M. le Maire rappelle les travaux de sécurisation sur la route Départementale D 1083, qui prévoit un élargissement de la plateforme routière destiné à réaliser un îlot central.

Ces travaux qui ont été inscrits au budget primitif seront en partie financés par le Département. Indique que ces travaux s'évaluent entre 100 000€ HT et 120 000€ HT

Informe que le Département finance à hauteur de 30% pour la première tranche de 100 000€ HT et de 15% au-delà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de donner l'autorisation à M. le Maire pour les signatures à venir sur ce dossier.

10. Jury d'assises à désigner

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut procéder à un tirage au sort en vue de l'établissement des listes préparatoires. Il a été désigné au sort et suivant la numérotation de la liste électorale :

- Page 22 ligne 12 : M. GRIZARD Denis
- Page 27 ligne 10 : M. MARTINON Kevin
- Page 25 ligne 8 : Mme LARBI Hadjer

11. Modification de la délibération du taux d'imposition

Monsieur le Maire informe que la délibération du 21 mars portant sur les taux d'imposition de la taxe foncière, ne devait pas faire apparaître le taux du département, mais uniquement le taux communal qui s'élève à 28.21%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier la délibération

12. Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

Mme BESSARD secrétaire explique qu'il faut prévoir un taux d'avancement de grade, dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) et rappelle que chaque collectivité fixe un taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité après avis du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le taux à 100%

13. Noms des salles

Mme DESBOS rappelle le souhait de la municipalité d'attribuer un nom aux différentes salles de la commune. Rappelle qu'une consultation citoyenne a été menée et informe que trois noms sont ressortis fortement. Propose de retenir un nom par vote pour nommer la nouvelle salle multifonction :

Un vote à main levée a lieu :

- Espace du vieux jonc : 7 + 1 procuration soit 8
- Espace des joncs : 4
- Espace de la dombes : 5
- 1 abstention

L'espace du vieux jonc est retenu.

L'ancienne salle du Club de l'Amitié a été nommée Pierre FARGET, avec l'accord des descendants.

La salle en face de Pierre FARGET, sera éventuellement nommée Alice CORNET, sous réserve de l'accord de la famille.

Une réflexion est à l'étude pour nommer l'ancienne salle des fêtes encore utilisée.

14. Extinction de l'éclairage public (23h30 – 5h)

M. RUEZ, adjoint au maire rappelle la volonté de la municipalité de maîtriser les consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public et au renouvellement des points lumineux en LED

La commune a sollicité le syndicat d'énergie pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation.

Le village a transféré la compétence de l'éclairage public au SIEA. St Paul possède 275 points lumineux dispatchés sur 12 zones.

Concernant les dépenses d'éclairage, à la vue de l'augmentation du tarif d'électricité, grâce à une extinction communale, notre village économiserait environ 33% sur le budget de fonctionnement (soit 7000€ sur 21 000€ environ).

Le sondage envoyé du 01/12/2021 au 31/01/2022 concernant une extinction de 23h30 à 5h obtient un taux de participation de 13% avec 92 bulletins sur 700 impressions. 57% sont en faveur de l'extinction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 CONTRE , 2 ABSTENTION, 14 POUR :

DECIDE de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h sur toutes les zones du village.

15. Approbation du plan départemental de la prévention de la délinquance

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de créer un Conseil pour les Droits et Devois des Familles, dans le cadre de la prévention de la délinquance. Ce conseil renforcera le rôle du maire, et permettra d'avoir un outil pour légitimer les actions du maire. Ce plan de prévention permettra d'éviter d'aller à la sanction pour les jeunes mineurs, et d'éviter tous actes répressibles.

Rappelle que le Maire est habilité à procéder à un rappel à l'ordre pour les incivilités ou pour les faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques.

Ce rappel à l'ordre peut se faire dans le cadre de ce Conseil (C.D.D.F).

Informe de la composition de ce conseil comprenant :

- des représentants des services de l'Etat
- des représentants des collectivités territoriales
- des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la constitution d'un conseil pour les Droits et Devoirs des Familles de St Paul de Varax

16. Informations diverses

M. RUEZ fait un point sur ce qui a été et va être réalisé prochainement :

Il énonce les divers systèmes de communications numériques actuels qui sont le site Web, l'application mobile, la page Facebook et le panneau lumineux. Il énonce avoir formé les 3secrétaires actuels pour administrer le site web ainsi que le panneau lumineux. Il restera à les former pour la future application mobile.

L'accueil des nouveaux arrivants se fera sans doute le samedi 11 Juin avec un nouveau livret d'accueil en phase d'être terminé et un diaporama explicatif de la Dombes et de notre Village.

Il demande à tout le conseil de tester les 2 applications mobiles qui sont rependues dans la Dombes et aux abords de St Paul : Illiwap et Panneau pocket. Ceci permettra de faire un choix lors du prochain conseil afin de remplacer Intramuros qui n'est pas commercialisé aux alentours et donc ne fais pas paraître les actualités locales aux villages voisins, ce qui est le but d'une application.

Il résume l'investissement réalisé pour la Mairie avec le changement de prestataire informatique. La comparaison entre 3 prestataires (MBI, CERIG, XEFI) ont fait apparaitre des différences de tarifs énormes avec des prestations haut de gamme via XEFI. Un investissement de moins de 9000€ HT a été réalisé pour acheter un routeur, un serveur, 6 ordinateurs et 2 écrans ainsi que toutes les licences Microsoft. Cela aurait été de l'ordre de 22 000€ HT avec l'ancien prestataire.

Il résumé les changements effectués à l'école maternelle avec l'arrêt du RTC d'ici 2023, il était important de passer sur une nouvelle Box Orange d'une part pour déployer le wifi dans toute l'école mais également pour pouvoir téléphoner... Des répéteurs Wifi ont été mis en place ainsi qu'une Airbox en cas de coupure d'Internet (la 4G prend le relais). Un téléphone portable a également été mis à disposition en cas de problème téléphonique via la VOIP. Tout ceci fait apparaitre une diminution de 25% du cout lié au fonctionnement (environ 1500€HT au lieu de 2000€ HT) avec les 4lignes de portables (Maternelle, Maire, employés communaux) et la Box.

Grâce à un programme mis en place par la Communauté de Communes de la Dombes, il a envoyé un dossier de candidature pour la mise en place d'une colonne enterrée pour la collecte du verre.

Concernant la fibre, il cite que la société Circet va peut-être être mis à l'écart par le SIEA car ils sont très (trop) en retard pour l'installation des 2 armoires prévues pour déployer les lignes par la suite. Une réunion a été demandée le 4 Mai.

M. MINASSIAN prend la parole et informe de l'avancée de l'assainissement. Six semaines de travaux sont prévues.

M. POTIN rappelle les conventions concernant les travaux de l'église qui ont été validées. L'agence de l'ingénierie de l'Ain va présenter les différents partenaires pour faire un premier point. M. POTIN, rappelle le souhait de réduire la densité des logements, prévus au PLU. Propose le cabinet Berthet Lioget, qui a élaboré le PLU de Saint Paul pour faire cette révision. Il informe que la réduction de logements ne va pas à l'encontre des décisions de la Préfecture et du SCOT.

Le sol de la salle de motricité a été posé à l'école maternelle, il reste les 2 placards à faire.

Un miroir d'agglomération a été acheté pour remplacer celui qui était défectueux, sur la route du Bouchoux, au croisement du chemin de la Brondallière.

Le tobogan situé au stade a été dégradé, il convient de le remplacer, un devis est recommandé.

Mme DESBOS énonce que les animations « Varax Games » pour les « jeunes » se sont bien déroulées avec environ 24 participants.

Un petit groupe de jeunes s'est constitué et se propose d'animer des jeux pour le 25 Juin.

La journée des talents du 18 Juin se met en place avec le retour du gala de danse, du théâtre, de la musique, exposition de dessins et de peinture, jeux d'échiquier.

Voir pour mettre à l'honneur Loris Bouchisse, Champion de France de Boules.

Le Festiv'assos va commencer à s'organiser.

On a été contacté par le tour de l'Ain avec un départ le 9 Aout pour les cadets.

Au mois de Mai au musée, se prévue une exposition de peinture du 14 mai au 16 octobre

Mme ABRAM-PASSOT informe que l'ouverture du centre social de loisirs est prévue pour le 6 Juillet. Que le questionnaire sur l'ouverture de ce centre a remporté un vif succès, sur 129 familles concernées, 94 familles ont répondu.

L'écriture fastidieuse du PEDT est en bonne voie, elle précise que deux réunions plénières ont déjà eu lieu avec les différents acteurs de ce PEDT. Elle remercie la présence active des membres des associations, et les personnes de la mairie. Elle informe que les plans mercredis font partie d'une convention avec le centre de loisirs et la commune. Ce PEDT permettra aux parents de bénéficier des aides de la CAF.

Il reste la convention entre la commune et la CAF à finaliser.

Fait prendre part de l'intervention d'un animateur M. Alexis Marfe dans le cadre d'un stage sportif pour les enfants.

Les mercredis sportifs pour les enfants de 3 à 5 ans seront organisés par la suite.

Elle informe que des petites formations sur l'informatique peuvent être animées par la Communauté de Communes.

17. Informations du Maire

M. le Maire énonce plusieurs événements :

- Cuivre en Dombes du 7 au 30 Juillet 2022.
- 23 Juillet concert payant au château de Varax
- Concert dans l'église le 11 Juin avec musique violoncelle et piano
- Cérémonie du 8 Mai à 11h15 avec chorale clique, verre de l'amitié.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au mardi 7 Juin à 20h.

La séance est levée à 23h34